

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 17 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

Date de convocation : 03/02/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés : MM. GACHET Roger - BIBOLLET Nicolas - Mme BOIVINEAU Myriam

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



MOTION D'OPPOSITION AU PROJET DE CREATION D'UNE ZONE SPECIALE DE CARRIERES SUR LA VALLEE DE LA MAURIENNE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de motion concernant l'opposition au projet de création d'une Zone Spéciale de Carrières (ZSC) sur la Vallée de La Maurienne.

« Par courrier du 02 février 2022, Monsieur le Préfet a confirmé la volonté de l'Etat d'instituer, par décret en Conseil d'Etat, une ZSC « sur un périmètre à l'intérieur duquel l'exploration et l'exploitation d'un gisement serait possible ». Un dossier complet a été établi sans qu'aucun élu local n'en ait été informé.

Pour rappel, la Zone Spéciale de Carrières (ZFC) serait instaurée « pour une vision à long terme, 120 ans de réserves exploitables phasées dans le temps » selon deux secteurs :

- Le cœur de Maurienne-Arvan (Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Pancrace, Fontcouverte-La-Toussuire) pour une superficie de 404 ha,
- La Haute-Maurienne (Val-Cenis, Villarodin-Bourget), pour une superficie de 627 ha.

Une préoccupation générale s'élève en Maurienne face à ce projet qui vient impacter l'avenir des communes concernées, et plus largement la Vallée de La Maurienne dans son ensemble, qui est déjà lourdement impactée par le mégaprojet que constitue le Lyon-Turin ferroviaire et qui produit son lot de nuisances.

En outre, la Vallée de La Maurienne compte déjà de nombreuses carrières, en atteste la volonté d'étendre dès à présent le périmètre de la carrière de gypse se trouvant sur les communes de Saint-Jean-de-Maurienne et de Fontcouverte-La Toussuire, dans le cadre d'un Projet d'Intérêt Général (PIG).

Pour rappel, la Vallée de La Maurienne doit concilier ces contraintes avec le développement du tourisme et de l'attractivité du territoire, qui contrairement aux carrières produit une véritable plus-value.

Au grand chantier que représente le Lyon-Turin Ferroviaire, s'ajoute la montée conséquente du trafic routier du fait de la fermeture du Tunnel du Mont-Blanc.

La Vallée de La Maurienne ne peut subir de plus amples contraintes et de plus lourdes nuisances qu'elle n'en subit déjà. A cet égard, les dégradations paysagères, les poussières, les nuisances sonores, les circulations croissantes des poids-lourds liées à la ZSC ne peuvent être supportées par les habitants de la Vallée de La Maurienne.

Face aux inquiétudes liées aux impacts environnementaux mais aussi sanitaires et touristiques de la superposition de ces chantiers, nous ne pouvons que nous opposer à ce projet »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des personnes présentes et représentées,

- D'adopter la motion présentée, en ces termes,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Monsieur le Maire



Le Maire
José RICO-PEREZ